

Morges, le 22 avril 2020

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Aux communes

Membres de l'ARASMAC

Annulation de la séance du Conseil intercommunal de l'ARASMAC du jeudi 11 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

En raison de la crise sanitaire que nous traversons en ce moment, nous portons à votre connaissance que le Comité directeur a décidé, en accord avec les sous-signés, d'annuler la séance du Conseil intercommunal de l'ARASMAC du jeudi 11 juin prochain.

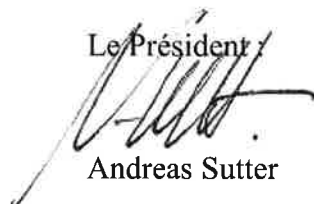
Par conséquent, les comptes et la gestion de l'exercice 2019 ainsi que le budget de l'exercice 2021 seront traités en séance du Conseil jeudi 24 septembre. Entre temps, les membres de la Commission des finances seront invités pour l'examen des comptes et de la gestion 2019 dans le courant du mois de mai. Les informations relatives à ces objets vous seront communiquées en temps voulu.

Toutes questions ou remarques sur les activités de l'ARASMAC peuvent être transmises à M. Andreas Sutter, Président du Conseil, par courriel sutter@tolochenaz.ch qui se chargera de les transmettre au CODIR afin qu'il puisse répondre à vos interrogations avant le mois de septembre

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à nos respectueuses salutations.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président



Andreas Sutter

Le Secrétaire :



Emile Favre